



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-05
Relatif au déneigement des rues privées

Avis public est donné par le soussigné, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, qu'à la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 novembre 2024, le règlement 2024-05 a été adopté.

Conformément à l'article 956 du Code Municipal, un avis public est donné pour informer la population de l'adoption du Règlement 2024-05 relatif au déneigement des rues privées.

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption,

Avis de motion :	16 septembre 2024
Dépôt du projet de règlement :	14 octobre 2024
Adoption :	11 novembre 2024
Affichage :	14 novembre 2024
Entrée en vigueur :	14 novembre 2024

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 14 novembre 2024.

Le Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Patrick Paradis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 14^e jour du mois de novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de novembre 2024.

Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier